



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 17 novembre 2015, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

## 1. CONSTAT DE L'AVIS DE CONVOCATION

**Constat de l'avis de convocation (Code municipal, article 156) :** Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans les délais prévus par la loi.

## 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 2015-225 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h.

Sont présents : Christian Richard, maire  
Stéphanie Bergeron, conseillère  
Line Boisvert, conseillère  
Jérôme Pagé, conseiller  
Émile Brassard, conseiller  
Yvon Laviolette, conseiller  
Monic Pichette, conseillère

Aucune personne n'est présente.

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la séance extraordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Christian Richard, maire.

## ORDRE DU JOUR

### 1. CONSTAT DE L'AVIS DE CONVOCATION

### 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 novembre 2015

### 4. ADMINISTRATION

4.1 Dépôt du rapport du maire pour l'année 2015

### 5. VOIRIE

5.1 Mandat à Laforest Nova Aqua concernant les travaux supplémentaires dans le cadre de la rédaction d'un rapport hydrogéologique

5.2 Mandat à M. Jocelyn Magnan concernant une évaluation des impacts économiques causés par le raccordement d'une nouvelle source en eau potable sur les activités agricoles

5.3 Autorisation d'appel d'offres concernant le raccordement du puits de captage SA PE2-14

### 6. LOISIRS

6.1 Contrat concernant la réfection du terrain de balle

### 7. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 8. LEVÉE DE LA SÉANCE





### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 novembre 2015

##### 2015-226 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2015

Il est proposé par M. Yvon Laviolette, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 novembre 2015.

### 4. ADMINISTRATION

#### 4.1 Dépôt du rapport du maire pour l'année 2015

##### 2015-227 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE POUR L'ANNÉE 2015

ATTENDU QUE l'article 955 du Code Municipal prévoit que le maire doit déposer, au moins 4 semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption, son rapport sur la situation financière de la Municipalité;

pour ce motif,

il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accuse réception du rapport du maire et de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ dont les originaux seront déposés aux archives de la Municipalité et décrète que le rapport du maire sera publié dans le Trait d'union.

### 5. VOIRIE

#### 5.1 Mandat à Laforest Nova Aqua concernant les travaux supplémentaires dans le cadre de la rédaction d'un rapport hydrogéologique

##### 2015-228 MANDAT À LAFOREST NOVA AQUA CONCERNANT LES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DE LA RÉDACTION D'UN RAPPORT HYDROGÉOLOGIQUE

ATTENDU QUE le conseil municipal a mandaté la firme Laforest Nova Aqua afin de rédiger un rapport hydrogéologique;

ATTENDU QUE ce rapport doit être mis à jour suite à l'entrée en vigueur du Règlement sur le prélèvement des eaux (RPEP);

ATTENDU QUE cette mise à jour engendre des coûts supplémentaires;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la soumission numéro 3273 de la firme Laforest Nova Aqua à cet effet, au montant de 2 370 \$ plus les taxes applicables.





**5.2 Mandat à M. Jocelyn Magnan concernant une évaluation des impacts économiques causés par le raccordement d'une nouvelle source en eau potable sur les activités agricoles**

**2015-229 MANDAT À M. JOCELYN MAGNAN CONCERNANT UNE ÉVALUATION DES IMPACTS ÉCONOMIQUES CAUSÉS PAR LE RACCORDEMENT D'UNE NOUVELLE SOURCE EN EAU POTABLE SUR LES ACTIVITÉS AGRICOLES**

ATTENDU QUE dans le cadre de la demande de subvention PRIMEAU, la Municipalité doit réaliser une évaluation des impacts économiques causés par le raccordement d'une nouvelle source en eau potable sur les activités agricoles;

pour ce motif,

il est proposé par Mme Line Boisvert, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de M. Jocelyn Magnan au montant de 3 510 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à signer les documents d'acceptation du mandat.

**5.3 Autorisation d'appel d'offres concernant le raccordement du puits de captage SA PE2-14**

**2015-230 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES CONCERNANT LE RACCORDEMENT DU PUIITS DE CAPTAGE SA PE2-14**

ATTENDU QUE la Municipalité doit effectuer un appel d'offres de service professionnel pour le mandat de surveillance dans le cadre du projet de raccordement du puits de captage SA PE2-14;

ATTENDU QUE la Municipalité doit effectuer un appel d'offres auprès d'entrepreneurs dans le cadre des travaux de raccordement du puits de captage SA PE2-14;

pour ce motif,

il est proposé par M. Yvon Laviolette, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à effectuer l'appel d'offres sur invitation auprès de firmes et d'entrepreneurs susceptibles d'être en mesure de réaliser lesdits travaux.

**6. ADMINISTRATION**

**6.1 Contrat concernant la réfection du terrain de balle**

**2015-231 CONTRAT CONCERNANT LA RÉFECTION DU TERRAIN DE BALLE**

ATTENDU QUE la Municipalité a, suite à de nombreux bris, étudié les diverses solutions afin de rendre le terrain de balle plus sécuritaire pour les propriétés limitrophes et les citoyens;

ATTENDU QUE le conseil municipal a décidé d'augmenter la hauteur des filets en augmentant également la hauteur et le positionnement des poteaux afin de diminuer les risques que des balles traversent et occasionnent des incidents pouvant engendrer des frais à la Municipalité;

ATTENDU QUE des soumissions concernant ces travaux ont été obtenues;

pour ces motifs,





il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal octroie un contrat concernant l'installation de nouveaux poteaux et du nouveau filet à la société Filets Nad's pour un montant maximal de 49 995 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire effectuer les travaux afin d'enlever les poteaux existants et à vendre ses poteaux moyennant une contrepartie qu'elle jugera raisonnable, le cas échéant.

## 7. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

### 2015-232 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal lève la séance, il est 20 h 06.

Je, Christian Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

---

Christian Richard  
Maire

---

Claudia Daigle  
Directrice générale

